

# COMMUNIQUÉ

Réunion plénière du Comité scientifique du CNLE

Jeudi 29 septembre 2022



**Nicolas Duvoux**, président du Comité scientifique et **Michèle Lelièvre**, directrice scientifique ont ouvert la séance plénière du Comité scientifique du CNLE de la rentrée, en présence de **Fiona Lazaar**, présidente du CNLE, jeudi 29 septembre 2022 de 14h à 17h30 au Ministère de la santé.

**Michaël Sicsic**, chargé d'études sur les inégalités et la pauvreté à l'Insee et chercheur associé au Centre de recherche en économie et droit (CRED) de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas a présenté l'étude en lien avec l'égalité des chances : « *Qui gravit l'échelle des revenus par rapport à ses parents ?* ». Une étude sur la mobilité intergénérationnelle des revenus. Il s'agit d'un point fondamental. La mobilité intergénérationnelle permet de mesurer l'égalité des chances pour s'élever socialement dans la société ainsi que ses obstacles. Ce type de travail apporte de la clarté à des débats souvent brouillés par des déclarations d'associations évoquant par exemple le fait que six générations sont nécessaires à un enfant français issu d'un milieu pauvre pour évoluer vers la classe moyenne. Une étude essentielle, précise et documentée sur la problématique de la mobilité intergénérationnelle en matière de revenus en France.

Puis est intervenu **Mickaël Portela**, responsable de la Mission des relations et études internationales à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui a présenté un ensemble de travaux de la DREES publié récemment, sur le non-recours, notamment « *Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats* » ; « *Quantifier le non-recours aux minima sociaux en Europe - Un phénomène d'ampleur qui peine à susciter le débat* ».

Toujours sur cette thématique, **Pauline Meinzel**, du bureau « Retraites » de la DREES, dernière intervenante de la séance a présenté l'étude : « *Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules* ». Il s'agit de la première exploitation de l'appariement entre l'échantillon inter régimes de retraités (EIR) de la DREES et les données issues des déclarations fiscales.

Après des échanges nombreux et intenses avec l'auditoire, **Nicolas Duvoux**, a rappelé que lors de la réunion plénière le 4 juillet dernier, ont été abordées certaines priorités qui méritaient d'être traitées par le Comité scientifique. Parmi ces questions et en lien avec le contexte des réformes en cours ou à venir, a émergé celle des sanctions vis-à-vis notamment des allocataires des minimas sociaux. Prenant acte du consensus du Comité scientifique pour étudier ce sujet en profondeur, il a été décidé d'ouvrir une réflexion à la fois comparative et transversale sur cette problématique et d'en attribuer la direction scientifique à Jean-Claude Barbier, sociologue, directeur de recherche émérite (CNRS) au Centre d'économie de la Sorbonne et membre du CNLE.

Le président du comité scientifique, clôturant la séance, a remercié et félicité **Michaël Sicsic**, **Mickaël Portela** et **Pauline Meinzel** pour leurs travaux inédits et d'ampleur qui contribuent à éclairer le CNLE sur ces phénomènes sociaux.

Il a été rappelé que la prochaine réunion plénière du Comité scientifique aura lieu vers la mi- décembre 2022.



Retrouvez nous sur le site du CNLE : [www.cnle.gouv.fr](http://www.cnle.gouv.fr)



Twitter



LinkedIn

**Courriel** : [dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr](mailto:dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr)

**Contact** : Fatima Guemiah - Tél : 06 62 04 42 24